



APPEL AU BOYCOTT DES PRODUITS ISRAËLIENS :

quand la France fait la sourde oreille



Dans un arrêt récent, la Cour européenne des droits de l'homme a condamné la France pour ses tentatives de rendre illégaux les appels au boycott des produits israéliens. Une décision que Paris tente pourtant de contourner.

par Nicolas Boeglin & Ghislain Poissonnier

Peut-on encore espérer des autorités françaises une attitude rationnelle au sujet des appels au boycott des produits israéliens relayés par des militants associatifs dans le cadre de la campagne internationale Boycott, Désinvestissement et Sanctions (BDS) ? C'est une question que l'on peut légitimement se poser à la lecture d'une récente dépêche du ministère de la Justice qui ignore une décision de la Cour européenne des droits de l'homme.

BREF RAPPEL

En effet, dans son arrêt Baldassi du 11 juin 2020 condamnant la France, la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) a jugé que l'appel au boycott des produits israéliens ne peut pas en soi constituer une infraction pénale : il est, en effet, couvert par la liberté d'expression.

La France n'ayant pas fait appel de l'arrêt, celui-ci est donc juridiquement définitif depuis le 11 septembre 2020.

On pouvait donc s'attendre à ce qu'une fois l'arrêt connu par les autorités compétentes en la matière, celles-ci en tirent les conséquences. En particulier, que le ministère français de la Justice prenne les mesures qui s'imposent afin d'abroger les circulaires Alliot-Marie du 12 février 2010 et Mercier du 15 mai 2012. En effet, ces deux circulaires prescrivent aux procureurs de poursuivre les personnes appelant au boycott des produits israéliens dans le cadre de la campagne internationale Boycott, Désinvestissement et Sanctions (BDS).

LE CONTENU DE LA DÉPÊCHE

Le 20 octobre 2020, le ministère de la Justice a cependant adressé aux procureurs une dépêche consacrée «à la répression des appels discriminatoires au boycott des produits israéliens », dépêche qui s'efforce de préserver la pénalisation à la française des appels au boycott.